

LA TAXE D'OLENA

Une enveloppe émanant d'**OLENA** comporte une mention bien visible : *« Ne peut être ouvert que par le destinataire personnellement en vertu de l'article 432-9 de la Constitution de la République française »*.

OLENA, qui mentionne une boîte postale à Meerbusch (Allemagne), souhaite se démarquer de ses concurrents : *« Je sais que vous recevez beaucoup de courrier de mes collègues. (...) Si je vous écris aujourd'hui c'est pour une raison toute personnelle. Ce n'est pas une lettre publicitaire et je n'ai pas de nouvelle astrologique ni médiumnique pour vous aujourd'hui »*.

En fait, **OLENA** se propose de jouer le rôle d'un facteur : elle déclare détenir une lettre cachetée rouge *« prometteuse d'un grand avenir qui dissipera les soucis et les malheurs »*.

Toutefois, préalablement, il convient de lui adresser une somme de 15 € correspondant à une taxe qui couvre les *« frais d'expédition de la lettre depuis le couvent des Tout-Puissants dans l'Himalaya »* !

Qui osait écrire qu'il ne s'agissait pas d'un courrier publicitaire ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**